

**Ce document contient des informations importantes sur le ou les compartiment(s) dans lesquels vous avez investi.**

### **HSBC Global Investment Funds**

Société d'investissement à capital variable  
4 rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand Duché du Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 25.087  
(la « Société »)

Cher Actionnaire,

Nous vous informons par la présente que nous avons encore amélioré l'objectif d'investissement, tel que décrit dans le prospectus, pour HSBC Global Investment Funds - Global Sustainable Equity Income (le « Compartiment »), dans lequel vous détenez des actions.

Ces améliorations apportées aux objectifs d'investissement du Compartiment reflètent l'objectif de HSBC Asset Management d'être un leader mondial de l'investissement durable grâce au développement continu d'une gamme de produits durables qui intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans le processus de prise de décision d'investissement.

Depuis le 3 janvier 2022, ces Compartiments sont gérés comme des fonds relevant de l'Article 8 en vertu du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Le règlement SFDR est une réglementation de l'Union européenne entrée en vigueur en 2021. Pour être considéré comme relevant de l'Article 8, le Compartiment doit promouvoir des facteurs ESG dans le cadre de sa stratégie d'investissement et de son processus de prise de décision. Pour ce faire, ces fonds peuvent, par exemple, investir en priorité dans des sociétés présentant une note ESG supérieure à la moyenne, respectant des pratiques rigoureuses de gouvernance d'entreprise ou réduisant leurs investissements dans certains secteurs. Les autres améliorations apportées à l'objectif d'investissement apportent davantage de clarté sur la manière dont le Compartiment intègre ces facteurs ESG.

La mise à jour des objectifs d'investissement du Compartiment comprend désormais davantage d'informations concernant les interdictions d'investir dans les entreprises exposées à certaines activités (les « Activités exclues »). Les Activités exclues incluent, sans s'y limiter, l'extraction de charbon thermique, la production d'énergie au charbon, les armes controversées et la production de tabac. Le tableau ci-dessous présente tous les détails de ces interdictions. Pour plus d'informations sur la politique d'investissement responsable de HSBC Asset Management, consultez le site : [www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/responsible-investing/policies](http://www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/responsible-investing/policies).

Bien que les objectifs d'investissement décrits dans le prospectus aient été améliorés, la gestion du Compartiment et les pondérations de ses risques n'ont subi aucune modification. Les objectifs du Compartiment, tels que le rendement total à long terme tout en promouvant les caractéristiques ESG, restent ceux indiqués dans le prospectus. Les frais et dépenses liés au Compartiment resteront inchangés.

Les modifications apportées à l'Objectif d'investissement du Compartiment, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, prendront effet à la date du prochain prospectus visé.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations, car elles sont importantes. En cas de question, veuillez contacter votre agent local ou les bureaux de HSBC Asset Management.

**Aucune mesure n'est requise de votre part.**

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur.

Au nom et pour le compte du Conseil de HSBC Global Investment Funds

## Les améliorations

Ancien objectif d'investissement	Nouvel objectif d'investissement
<p>Lors de l'évaluation de l'intensité carbone des sociétés et de leurs Indicateurs E, S et G, le Gérant du Compartiment peut s'appuyer sur l'expertise, la recherche et les informations fournies par des fournisseurs de données financières réputés.</p> <p>Le compartiment procède à un examen approfondi des sociétés considérées comme en infraction des principes du Pacte mondial des Nations unies ou comme présentant un risque élevé au sens des notations ESG exclusives de HSBC.</p> <p>Pour plus d'informations sur les politiques d'investissement responsable de HSBC Asset Management, consultez le site : <a href="http://www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/responsible-investing/policies...">www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/responsible-investing/policies...</a> Normalement, le</p>	<p>Lors de l'évaluation de l'intensité carbone des sociétés et de leurs Indicateurs E, S et G, le Gérant du Compartiment peut s'appuyer sur l'expertise, la recherche et les informations fournies par des fournisseurs de données financières réputés.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le compartiment n'investira pas dans des actions émises par des sociétés particulièrement impliquées dans certaines activités (les « Activités exclues »). Les Activités exclues et cette implication particulière sont propres à HSBC et comprennent, sans s'y limiter :</li><li>• les sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composantes clés. Les armes controversées incluent, sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à l'uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'il est utilisé à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique relative aux armes interdites décrite à l'Annexe 3, sous-section iv, du présent prospectus.</li><li>• les sociétés impliquées dans la production de tabac.</li><li>• les sociétés tirant plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique et qui ne disposent pas d'un plan crédible et clairement défini pour réduire leur exposition à moins de 10 %.</li><li>• les sociétés tirant plus de 10 % de leurs revenus de la production d'énergie à base de charbon et qui ne disposent pas d'un plan crédible et clairement défini pour réduire leur exposition à moins de 10 %.</li></ul> <p>Le compartiment n'investira pas dans des actions ou des titres liés à des actions de sociétés qui sont considérées comme non conformes aux principes du Pacte mondial des Nations unies (PMNU).</p> <p>Pour plus d'informations sur les politiques d'investissement responsable de HSBC Asset</p>

<p>compartiment investit dans une large gamme de capitalisations boursières sans restriction quant à la capitalisation.</p> <p>En outre, le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets en parts ou actions d'OPCVM et/ou d'autres OPC éligibles (y compris d'autres compartiments de HSBC Global Investment Funds).</p>	<p>Management, consultez le site : <a href="http://www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/responsible-investing/policies...">www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/responsible-investing/policies...</a> Normalement, le compartiment investit dans une large gamme de capitalisations boursières sans restriction quant à la capitalisation.</p> <p>En outre, le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets en parts ou actions d'OPCVM et/ou d'autres OPC éligibles (y compris d'autres compartiments de HSBC Global Investment Funds).</p> <p>Le compartiment peut également investir dans des dépôts bancaires, des instruments du marché monétaire ou des fonds du marché monétaire à des fins de trésorerie.</p>
---	---

---

Les termes non définis dans la présente lettre ont le même sens que celui qui leur est donné dans le prospectus en vigueur de HSBC Global Investment Funds.

Le Conseil engage sa responsabilité quant à l'exactitude des informations contenues dans la présente lettre à la date d'envoi.